

26.06.2025 – 12:02 Uhr

Le bien-être animal en production laitière



Le bien-être animal en production laitière

Des organisations publient une expertise pour définir clairement les critères minimaux pour l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice en production laitière

Zurich, le 26 juin 2025 – L'élevage de veaux sous la mère ou avec une nourrice présente des avantages évidents pour le bien-être des animaux et la santé des veaux par rapport à l'élevage conventionnel. Mais l'absence d'une définition juridique entraîne des désavantages concurrentiels dans le secteur agricole et induit le public en erreur. C'est pourquoi la Fondation Tier im Recht (TIR), en collaboration avec l'association Cowpassion, le centre de compétence MuKa et QUATRE PATTES Suisse, a rédigé un rapport d'expertise qui répond à des critères minimaux clairs pour l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice en production laitière. Cela pour créer de la transparence, promouvoir de véritables prestations en faveur du bien-être animal et empêcher les pratiques trompeuses.

La séparation de la vache mère et du veau après la naissance fait partie intégrante de l'élevage conventionnel de vaches pour la production laitière. En effet, le lait destiné par nature au veau est utilisé pour la consommation humaine. En alternative, les systèmes d'élevage de veaux sous la mère ou avec une nourrice permettent un élevage plus naturel et présentent des avantages évidents en termes de bien-être animal. Par ailleurs, les résultats de la recherche montrent que l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice a des effets positifs sur la santé des animaux, ce qui se traduit en fin de compte par une moindre consommation d'antibiotiques. Malgré ces avantages, il manque jusqu'à présent une définition claire et juridiquement ancrée de ces systèmes, ce qui entraîne des incertitudes pour les exploitations pratiquantes et un risque de déclarations trompeuses sur le marché. L'expertise juridique sur la définition de la notion d'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice en production laitière est jointe plus bas.

Certes, le commerce de détail répond à l'intérêt croissant de sa clientèle pour une production laitière plus respectueuse des animaux. Toutefois, le terme «élevage sous la mère ou avec une nourrice» est parfois utilisé pour promouvoir des produits laitiers issus de systèmes de production dans lesquels les veaux ne sont élevés que pendant quelques jours ou avec un contact très limité avec leur mère, ou encore séparés d'elle à un moment particulièrement défavorable. De telles pratiques peuvent même entraîner une souffrance animale supplémentaire

et nécessiter une utilisation accrue d'antibiotiques. Elles ne répondent donc pas aux attentes des consommateurs et ne reflètent pas le niveau réel de bien-être animal.

A cela s'ajoute que l'élevage de veaux sous la mère et avec une nourrice entraîne une perte de revenus nette pour les exploitations concernées ce qui a pour conséquence que leur lait est plus coûteux. Le flou actuel qui règne entre les prestations réelles en matière de bien-être animal et les pratiques plus que basiques des élevages vache-veau menace l'existence des exploitations qui produisent de manière respectueuse des animaux. Les allégations trompeuses sapent la confiance des consommateurs et représentent un risque considérable de concurrence déloyale.

De la transparence plutôt qu'une concurrence déloyale

Une définition juridiquement ancrée est donc absolument nécessaire pour distinguer les véritables prestations fournies en matière de bien-être animal des approches insuffisantes, ainsi que pour créer de la transparence et éviter les désavantages concurrentiels. Vanessa Gerritsen, juriste à la Fondation Tier im Recht (TIR) explique: «Une réglementation claire protège les agriculteurs et agricultrices qui misent sur un élevage plus respectueux des animaux et permet aux consommateurs et consommatrices de faire des choix éclairés.» C'est la raison pour laquelle Fondation Tier im Recht (TIR), l'association Cowpassion, le centre de compétence MuKa et la fondation QUATRE PATTES Suisse s'engagent à créer des normes claires et juridiquement ancrées pour l'élevage des veaux sous la mère et avec une nourrice, et à promouvoir un développement plus responsable de la production laitière.

Des critères clairs

Pour les organisations, les aspects essentiels sont les suivants: une durée minimale de période d'allaitement de trois mois pour tous les veaux, un contact illimité entre la vache et le veau pendant cette période ainsi que la consommation directe de lait au pis sans apport de lait au moyen de seaux. En outre, une séparation progressive doit commencer au plus tôt à partir de la 13^e semaine de vie, et des enclos de retrait doivent être créés pour les vaches comme pour les veaux. Le nombre de veaux par nourrice doit également être clairement défini afin de garantir une prise en charge et des soins optimaux aux jeunes animaux et d'éviter de surmener les vaches.

Une définition précise des termes doit garantir que l'élevage de veaux respectueux des animaux, sous la mère ou avec une nourrice, ne soit pas confondu avec des formes d'élevage moins strictes. Les organisations s'engagent en faveur d'une réglementation juridiquement contraignante en faveur du bien-être animal, de la santé des humains et des animaux ainsi que de la protection des consommateurs.

Contacts avec les médias:

Fondation Tier im Recht (TIR)

MLaw Sibel Konyo

Collaboratrice juridique

Tél. +41 43 443 06 43

konyo@tierimrecht.org

www.tierimrecht.org

QUATRE PATTES - Fondation pour la protection des animaux

Sylvie Jetzer

Press officer

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

Tél. +41 43 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.vier-pfoten.ch

Cowpassion

Evelyn Scheidegger

Présidente de l'association Cowpassion

evelyn@cowpassion.ch

<https://cowpassion.ch/>

Centre de compétence MuKa

Dr med. vet.

Cornelia Buchli

Responsable du Centre de compétence MuKa

Case postale 363

8903 Birmensdorf

info@mu-ka.ch

<https://www.mu-ka.ch/>

Photos

Une sélection de photos est disponible [ici](#).

Copyright selon métadonnées

L'utilisation des photos et des vidéos est gratuite. Elles ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos et des vidéos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le for juridique est Vienne.

Contact Médias

Sylvie Jetzer

Communication Suisse

QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux

Altstetterstrasse 124

8048 Zurich

043 311 80 90

presse@vier-pfoten.ch

www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Il est prouvé que l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice a des effets positifs sur la santé des animaux. © QUATRE PATTES



Il est prouvé que l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice a des effets positifs sur la santé des animaux. © QUATRE PATTES



Il est prouvé que l'élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice a des effets positifs sur la santé des animaux. © QUATRE PATTES

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100932923> abgerufen werden.